

PARCS NATURELS DE LA VALLÉE DE L'ATTEERT, BURDINALE-MEHAIGNE ET PLAINES DE L'ESCAUT



GÉNÉRATIONS TERRE

Le projet pilote Générations Terre vise à **améliorer la durabilité des exploitations agricoles de Wallonie par la diminution du recours aux produits phytosanitaires tout en maintenant une certaine rentabilité**. L'amélioration des pratiques agricoles est facilitée par un **accompagnement personnalisé des agriculteurs** volontaires et une animation territoriale adaptée à leurs attentes. Par ailleurs, une communication est développée afin de **sensibiliser les citoyens aux pratiques agricoles** et à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture.

Le projet a débuté en janvier 2019 au sein de trois Parcs naturels pilotes : les Parc naturel de la Vallée de l'Attert, des Plaines de l'Escaut et Burdinale-Mehaigne. **Les objectifs visent une diminution de 30% de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les 2 ans** qui suivent le démarrage du projet et une diminution de 50% après 5 ans.

Concrètement, ce projet consiste en l'accompagnement d'agriculteurs volontaires, afin de les épauler dans la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires. Grâce à ce projet, les agriculteurs des trois territoires peuvent compter sur le **suivi personnalisé d'un conseiller agricole**. Son rôle est d'offrir un conseil technique indépendant (des firmes commerciales) aux agriculteurs pour les aider à diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce conseiller travaille étroitement avec les structures qui fournissent un conseil technique indépendant, notamment le Centre de Recherche Agronomique Wallon (CRA-W),



les centres pilotes, les universités ainsi que d'autres organismes spécialisés. Le conseiller a pour objectif de **centraliser et régionaliser les alertes et conseils des différentes structures pour fournir une information personnalisée et en temps réel aux agriculteurs volontaires engagés dans le projet**. Dans ce cadre, l'observation accrue et hebdomadaire des parcelles des agriculteurs, permet de vérifier si, un traitement est bel et bien nécessaire et si les avis des structures de recherches sont pertinents au niveau local. L'idée est donc d'essayer de ne traiter que lorsque c'est nécessaire. Mais surtout de mettre en place de façon préventive des pratiques agricoles permettant d'empêcher les problèmes de surgir. Comme par exemple des rotations longues et variées, des variétés résistantes à certaines maladies ou ravageurs ou encore des espèces «nettoyantes»,...



CHIFFRES CLÉS

NOMBRE D'AGRICULTEURS CONCERNÉS

22

NOMBRE D'HECTARES CONCERNÉS

2.430

NOMBRE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION/ INFORMATION

26

